

DELIBERATION CFVU-032-2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 30 mai 2022

Objet de la délibération : Procès-verbal de la CFVU du 09 mai 2022

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 07 juin 2022 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal de la CFVU du 09 mai 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

Christian ROBLÉDO
*Président de l'Université
d'Angers*
Signé le 15 juin 2022

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 15/06/2022

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation
et de la vie universitaire
du 09 mai 2022

UA

Ua

U/A

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 09 mai 2022 à 14h34, sous la présidence de Monsieur ROBLÉDO. Cette réunion s'est tenue en présentiel, en salle du Conseil de la Présidence.

| | |
|---------------------------|---|
| ROBLÉDO Christian | Présent |
| MALLET Sabine | Présente |
| AUBRY Margot | Présente |
| AUDRAIN Léa | Excusée, a donné procuration à Madame AUBRY |
| BARBE Valérie | Présente |
| BATY Benoît | Présent |
| BERTIN-ROCHE Pascale | Excusée, a donné procuration à Madame MALLET |
| BOISSON Didier | Présent |
| BOUIS Sylvie | Présente |
| BRÉON Lucie | Présente |
| BRIAND-BOUCHER Benjamin | Présent |
| CARIOU Noah | Excusé |
| COADOU Franck | Présent |
| COEFFE Vincent | Excusé, a donné procuration à Madame TRAVIER |
| DECTOR Sananda | Excusée |
| EVEILLARD Mathieu | Présent |
| GARNIER Maxence | Excusée, a donné procuration à Madame LAUNOIS |
| GRIMAUULT Virginie | Présente |
| HAMARD Ronan | Absent |
| HELESBEUX Jean-Jacques | Présent |
| HOUEDJI Espoir | Excusé, a donné procuration à Madame LAUNOIS |
| HOUSSEINI ALI Azim | Présent |
| HOWA Hélène | Présente, arrivée à 14h45 |
| KERBELLEC Yann | Présent |
| LAHEURTE Cyrille | Excusé |
| LAMBERT-WIBER Sophie | Présente |
| LANOE Marion | Absente |
| LAUNOIS Juliette | Présente |
| NEBBULA Constance | Excusée, a donné procuration à Monsieur BOISSON |
| PANTIN-SOHIER Gaëlle | Excusée, a donné procuration à Monsieur EVEILLARD |
| PELOILLE Manuelle | Présente |
| PELTIER Didier | Présent |
| PITON Mélanie | Absente |
| PRUNIER Delphine | Présente |
| ROUGER Manuel | Excusé |
| RULENCE David | Présent |
| SILLY Paul | Présent |
| STEFFAN-GATINEAU Mathilde | Absente |

| | |
|-------------------|----------|
| TAXIL Bérangère | Excusée |
| TRAVIER Sandrine | Présente |
| YVARD Jean-Michel | Présent |

Membre de droit présent :

VERON Michel, Directeur général adjoint

Membres invités par le Président présents :

BORDET Laurent, Vice-président vie des campus

HARTHEISER Françoise, Directrice du SSU

HUBERT Fabienne, Directrice des services de l'IAE

LANGLOIS Laetitia, Assesseure à la Pédagogie, Faculté des lettres, langues et sciences humaines

LERICHE Philippe, Directeur de la Faculté des sciences

MÉNARD Christine, Directrice du SUIO-IP

PIERRE Éric, Directeur de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines

RAVAIN Emmanuelle, Directrice des enseignements, de la vie étudiante et des campus

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

| | |
|---|-----------|
| 1. Informations | 1 |
| 1-1 Point élections étudiantes et élections aux commissions statutaires | 1 |
| 1-2 Retour sur l'évaluation des formations | 1 |
| 2. Approbation du procès-verbal | 1 |
| 2.1 Approbation du procès-verbal de la CFVU du 11 avril 2022 | 1 |
| 3. Enseignement et conventions | 2 |
| 3-1 MCC Licence Mathématiques à distance – Faculté des sciences | 2 |
| 3-2 UEO – Faculté de santé, département Pharmacie | 4 |
| 3-3 Création du DU « Hypnose clinique et thérapeutique » | 5 |
| 3-4 DEUST « Préparateur en pharmacie » - Faculté de santé..... | 6 |
| 4. Vie universitaire | 7 |
| 4-1 Bilan du SSU | 7 |
| 5. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 09 mai 2022 | 11 |

1. Informations

1-1 Point élections étudiantes et élections aux commissions statutaires

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Monsieur ROBLÉDO explique la nécessité de prévoir une élection partielle pour la Commission permanente du numérique, où il reste un siège à pourvoir. Monsieur ROBLÉDO précise qu'il n'y a pas d'obligation de parité à respecter pour cette commission.

Monsieur ROBLÉDO ajoute que quatre sièges restent à pourvoir pour le Conseil culturel du service UA-Culture. Madame MALLET explique que ce conseil est composé d'un représentant des étudiants par composante. Il reste à pourvoir un siège de représentant de l'ESTHUA, de l'IAE Angers, de l'IUT Angers-Cholet et de Polytech Angers. Il s'agit de la deuxième élection pour ces sièges. Une importante communication est déployée et des relances sont envoyées aux étudiants, aux directions support, aux BDE...

Madame MALLET précise que les prochaines élections seront organisées à la rentrée.

1-2 Retour sur l'évaluation des formations

Madame MALLET évoque les questionnaires d'évaluation des formations envoyés aux étudiants au mois de mars dernier. Il y a très peu de réponses pour certaines formations. La première année de DEG n'a reçu que 9% de retours, en sachant que le taux de réponse se situe entre 10 et 20% en moyenne. Une relance a été faite aux étudiants, mais la plupart sont en examen ou ont terminé leur année. Il faudrait que les assesseurs à la pédagogie ou les responsables d'année puissent relayer l'information. Il est important que les étudiants répondent à ces questionnaires.

Monsieur BOISSON et Monsieur PIERRE expliquent qu'en tant que responsable de formation, ou directeur de composante, ils n'ont pas été informés. Les étudiants ont probablement été contactés directement par leurs adresses mails UA.

Monsieur ROBLÉDO constate que peu d'étudiants prennent connaissance des mails envoyés. Il est nécessaire que les informations soient relayées par les directeurs de composantes et responsables de formation. L'Université est en attente de l'évaluation par les étudiants des formations. Cela permettra aux responsables pédagogiques de travailler sur une éventuelle évolution et d'avoir des échanges constructifs lors des conseils de perfectionnement examinant le bilan des évaluations. Monsieur ROBLÉDO précise que les décisions prises à l'issue de l'examen de ces évaluations ne sont recevables que si elles reposent sur un nombre de répondants statistiquement significatif. Cela permet à l'UA et aux étudiants de travailler collectivement à l'évaluation des formations.

Madame AUBRY et Madame TRAVIER confirment que la relance est un envoi personnalisé.

2. Approbation du procès-verbal

2.1 Approbation du procès-verbal de la CFVU du 11 avril 2022

Le procès-verbal de la CFVU du 11 avril 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 1 abstention.

3. Enseignement et conventions

3-1 MCC Licence Mathématiques à distance – Faculté des sciences

Monsieur BAYLE présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Madame MALLET rappelle que la licence de mathématiques est proposée à distance en deuxième et troisième année. L'année dernière, Monsieur BAYLE avait demandé à la CFVU que la formation puisse proposer des évaluations à distance. Cette demande a été refusée par la CFVU. Les responsables de cette formation souhaitent en discuter et voir comment l'évaluation peut être organisée à distance.

Monsieur BAYLE présente les modifications de MCC de la licence Mathématiques à distance (diapositive 8). La demande porte sur la mise en place d'une évaluation hybride et non une bascule de tous les examens en distanciel comme cela est traditionnellement fait. La formation concernée est similaire à trois autres formations en France. Elle propose des examens en présentiel et en distanciel. Une partie des examens sont laissés en présentiel pour les étudiants qui suivent les cours en présentiel, soit 10% de la promotion.

Les responsables de cette formation souhaitent trouver une solution pour les étudiants qui suivent la formation à distance et pour qui un examen en présentiel est compliqué. Les universités de Paris-Sorbonne et de Besançon organisent déjà leurs examens en distanciel, ce qui n'est pas le cas des universités d'Angers et de Marseille.

Monsieur BAYLE présente les publics pour qui les examens à distance sont primordiaux (diapositive 10). Pour les personnes en situation de handicap, le SSU propose des salles particulières mais les étudiants expliquent que ce n'est pas adapté. Monsieur BAYLE prend l'exemple d'une étudiante qui vient de Nice, et qui a du mal à prendre l'avion. Sa mère est obligée de l'accompagner, ce qui leur coûte le double des autres étudiants. A l'heure actuelle, deux étudiants passent l'examen en salle particulière car ils ne peuvent pas composer en même temps que les autres. Il serait plus adapté médicalement, pour ces étudiants, de composer leurs examens à distance. D'autres étudiants ont des problèmes de santé et sont régulièrement hospitalisés, parfois pendant la période des examens, ce qui ne leur permet pas de se déplacer pour se rendre à l'Université d'Angers.

Cette formation accueille également beaucoup d'étudiants à l'étranger ou en France, à faibles revenus, ne pouvant se payer le voyage. Monsieur BAYLE prend l'exemple d'un étudiant travaillant sur une plateforme pétrolière en Afrique. Il travaille un mois sur deux sur la plateforme. Si les examens sont organisés à ce moment, il ne peut pas les passer sans solution à distance. Les étudiants venant de pays difficilement accessibles sont parfois obligés de prévoir deux semaines pour se rendre à Angers, avec des frais de billets d'avion qui peuvent atteindre 1 000€ uniquement pour le voyage aller.

La crise sanitaire a également empêché les étudiants habitant à l'étranger de se rendre à Angers, comme à Haïti où un couvre-feu a été mis en place, ou en Angleterre où les frontières étaient fermées. Plus exceptionnellement, des étudiants proviennent de pays où les

déplacements sont difficiles, comme l'Afghanistan, les Émirats Arabes Unis et l'Arabie Saoudite. Ces profils correspondent à plusieurs dizaines d'étudiants sur 150, ce qui est une part importante de l'effectif de la promotion.

Monsieur BAYLE présente le cadre réglementaire (diapositive 11). Le décret 2017-619 prévoit trois conditions pour mettre en œuvre un examen à distance : vérifier que l'étudiant possède le matériel nécessaire, réaliser un contrôle d'identité et mettre en place un dispositif anti-tricherie. Le ministère conseille trois prestataires français. Monsieur BAYLE explique qu'il lui semble pertinent de se tourner dans un premier temps vers les entreprises françaises, notamment car la mise en place est plus facile. La solution proposée par la FIED (Fédération Interuniversitaire de l'Enseignement à Distance) dispense d'un marché public, facilitant la mise en place de ces examens. L'UA pourra, dans un second temps, se tourner vers d'autres prestataires. Les universités ayant déjà mis en place leurs examens à distance ont procédé de la même manière et ont suivi la proposition de la FIED.

Monsieur BAYLE présente Managemax, qui est une société française créée par des universitaires (diapositive 12). Leur solution est compatible avec tous les systèmes d'exploitation, c'est-à-dire qu'elle fonctionne également sous Linux et sous des systèmes d'exploitation moins classiques.

Madame LAMBERT-WIBER ajoute qu'il est intéressant que ce soit une société française et demande si d'autres opérateurs existent. Monsieur BAYLE répond par l'affirmative et explique qu'il a pris contact avec des étudiants d'autres universités confirmant que les solutions américaines fonctionnent très bien. Néanmoins, l'UA avait décidé, lors de l'achat des masques, de faire appel à un fabricant français. Ici, la même politique est conservée et une société française a été privilégiée. De plus, cela permet de résoudre des problèmes de décalages horaires qui pourrait survenir avec une société étrangère.

Madame LAMBERT-WIBER demande s'il sera possible de proposer des examens équivalents pour les étudiants en présentiel et en distanciel. Monsieur BAYLE répond que les examens seront synchrones et que le présentiel sera maintenu. Les mêmes sujets seront distribués. Il restera toujours un problème concernant le décalage horaire pour certains étudiants vivant à l'étranger, qui devront composer à 2h du matin.

Madame MALLET demande comment se fera la surveillance et s'il peut y avoir des bugs, si un étudiant fait tomber un crayon par exemple. Monsieur BAYLE répond que plusieurs fonctionnements existent. Il explique que le service juridique de l'UA n'était pas en accord avec le système utilisé par l'Université de Paris-Sorbonne, qui fonctionne par caméra. Le service juridique a conseillé un système moins intrusif de photographies avec drapeau, c'est-à-dire qu'à chaque fois que l'étudiant disparaît de la caméra, les photos sont signalées au correcteur, qui va pouvoir étudier ces photographies et détecter un éventuel problème. L'Université Paris-Sorbonne a mis en ligne un exemple du système par caméra où ils filment un faux examen. Dans ce cas-là, l'étudiant est à la fois filmé par son ordinateur, mais aussi par son téléphone qu'il place derrière lui. D'autres solutions pourront par la suite être étudiées pour faire évoluer ces examens à distance.

Monsieur ROBLÉDO explique qu'il est contradictoire qu'une formation à distance ne propose pas d'évaluation à distance, notamment pour les publics dont l'UA accepte l'inscription mais qui ne pourront pas se rendre à un examen en présentiel. Monsieur ROBLÉDO demande à rester vigilant sur le caractère intrusif que pourrait avoir la télésurveillance. Cette question ne se pose

pas quand l'examen est organisé en présentiel et que les surveillants passent dans les rangs. Le caractère intrusif concerne principalement la garantie qu'il n'y ait pas une conservation trop importante des images collectées.

Madame LAMBERT-WIBER souligne que la caméra se situe dans un lieu privé, alors qu'une surveillance d'examen classique se fait dans un lieu public.

Monsieur BAYLE ajoute que la CNIL a fait des recommandations à ce sujet, tout comme les sociétés, et demande qu'il n'y ait pas d'autres personnes dans la salle. La caméra doit filmer à la fois la porte et l'étudiant pour être sûr que personne n'entre dans la pièce. La CNIL a expliqué que surveiller quelqu'un qui était volontaire était acceptable, mais qu'il n'est pas possible de surveiller une personne contre sa volonté, quelqu'un qui entrerait dans la pièce par exemple. Dans le règlement, l'étudiant s'engage à ce qu'il n'y ait personne avec lui.

Madame MALLET demande si le micro doit être laissé ouvert, pour éviter qu'il communique avec une personne tierce durant l'épreuve. Monsieur BAYLE répond que cela fera partie des ajustements à prévoir avec la société et le service juridique.

Madame BOUIS explique que lors d'une surveillance classique, un étudiant peut sortir aux toilettes au bout d'une heure et qu'il peut rendre sa copie également au bout d'une heure. Elle demande comment sera adapté ce fonctionnement lors d'un examen à distance. Monsieur BAYLE répond que l'étudiant ne pourra pas sortir pendant la durée de l'épreuve mais qu'il pourra rendre sa copie au bout d'une heure. Le même règlement sera proposé aux deux types d'examens.

Madame BOUIS souhaite savoir comment l'examen à distance peut se réaliser quand un étudiant en situation de handicap a besoin d'un secrétaire. Monsieur BAYLE répond que la question n'a pas été réfléchi en détail, mais que le secrétaire sera accepté. Un point sera réalisé avec le SSU pour connaître leurs préconisations.

Les modifications de la licence Mathématiques à distance sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour, 1 membre est arrivé en cours de séance.

3-2 UEO – Faculté de santé, département Pharmacie

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Madame MALLET explique que l'objectif des études de pharmacie est d'avoir 10% à 20% des enseignements librement choisis dans un catalogue précis, de la 2^e année jusqu'à la 6^e année. Cela correspond à 30 heures par semestre.

Madame MALLET précise que l'UE « Engagement étudiant », existant également en études de médecine, concerne les étudiants bénévoles dans des associations. Cet engagement se valide par le biais d'une présentation, devant un jury composé de l'assesseur à la pédagogie et un membre de l'ACEPA. Madame BRÉON confirme qu'il faudra justifier de 30h d'engagement étudiant, que ce soit au sein d'une association de l'Université comme l'ACEPA ou l'ADEMA, mais

également dans une association en dehors de l'Université. Les modalités de validation restent encore à être précisées.

Madame MALLET ajoute que des capacités d'accueil sont appliquées pour éviter un nombre trop important d'étudiants quand il s'agit de travaux pratiques. Le seuil d'ouverture se situe à la moitié de l'effectif proposé.

Madame MALLET explique qu'il y a eu également quelques modifications sur les stages. Il y avait auparavant, en deuxième année, six semaines de stage en officine. Il y a désormais quatre semaines de stage en officine, une semaine a été convertie en stage de découverte en hôpital ou en industrie et la seconde semaine a été positionnée l'année suivante.

La modification des UEO du département Pharmacie sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

3-3 Création du DU « Hypnose clinique et thérapeutique »

Le Professeur VERNY présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Le Professeur VERNY explique que ce type de DU est de plus en plus fréquent dans les universités françaises, comme Nantes ou Rennes. Cette formation n'a pas pour objectif de former des hypnothérapeutes. Elle est réservée aux professionnels de santé qui souhaitent, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, qu'il s'agisse d'infirmiers, psychologues, médecins, dentistes, d'avoir recours à des techniques d'hypnose et d'hypnose conversationnelle. Cette formation n'apporte pas de qualification, mais elle est un outil supplémentaire pour le praticien.

Comme pour toutes les universités, ce type de formation se fait en partenariat avec un institut de formation à l'hypnose. Celui qui concerne cette convention est Ipnosia, institut de formation nantais, faisant partie d'un groupe national dirigé par un professeur d'Université de Paris 8 en partenariat avec un médecin psychiatre ayant une longue expérience de l'hypnose. Il n'existe pas à Angers de potentiel partenaire offrant ce type de formation. Le CHU forme ses praticiens à l'hypnose, en partenariat avec des sociétés privées, d'où l'intérêt d'offrir une formation publique.

Monsieur KERBELLEC demande si cette formation pourrait être ouverte également aux étudiants de santé, à partir d'une certaine année. Professeur VERNY répond que ce DU doit s'inscrire dans une pratique professionnelle. Il pourrait ainsi être proposé à des internes. Cette formation ne sert pas à acquérir un savoir mais à permettre aux professionnels d'échanger autour de leur pratique et de leur expérience. Cette formation est avant tout proposée aux professionnels de santé, mais pourrait être exceptionnellement, sur validation du comité pédagogique, être ouverte à des étudiants.

Le Professeur VERNY explique que le rapport de l'INSERM de 2015 montre l'intérêt de l'hypnose dans l'accompagnement des soins douloureux. Une ponction lombaire réalisée dans des conditions d'énerverment et d'agitation aux urgences à 2h du matin ne sera pas perçue de la même manière par le patient qu'une ponction lombaire réalisée dans le service du praticien,

avec les prémédications nécessaires et en présence d'une personne formée à l'hypnose conversationnelle.

Monsieur ROBLÉDO demande si l'hypnose empêche une anesthésie ou participe à l'acceptation d'une anesthésie. Professeur VERNY répond que cette pratique est complémentaire. Certaines personnes peuvent être très angoissées à l'idée de « partir » lors d'une anesthésie. Le professionnel peut utiliser les techniques de l'hypnose conversationnelle en manipulant son ballon de protoxyde d'azote, en maniant la perfusion d'Hypnovel et les médicaments adéquats. Certaines personnes ont l'habitude de l'hypnose et y sont très sensibles. Exceptionnellement, de petits gestes peuvent être faits sous hypnose, mais cela n'a pas vocation à être une généralité. L'hypnose ne remplacera pas l'anesthésie locale ou le masque au protoxyde d'azote mais elle permettra de gérer le stress et l'angoisse du patient. Elle peut également être un soutien pour certaines situations où il existe des contre-indications à certaines anesthésies.

Le Professeur VERNY prend également l'exemple d'opérations qui ont été réalisées sous anesthésie locale au lieu d'une anesthésie générale, grâce au soutien de l'hypnose. Dans ce cas de figure, l'hypnose n'est pas le seul outil à disposition du professionnel mais elle permet un relâchement, une plus grande détente du patient.

Madame MALLET demande si l'hypnose peut être proposée à des jeunes enfants. Le Professeur VERNY répond que le comité pédagogique compte comme membre la Docteure RACHIERU, responsable du centre de la douleur chez l'enfant au CHU d'Angers. Elle interviendra en tant que formatrice dans le DU et est probablement l'une des personnes les plus formées du CHU. L'hypnose est certainement possible avec des enfants, à partir d'un certain âge. Cela sera certainement possible pour les adolescents ou les grands enfants, mais pour les plus petits enfants le praticien sera davantage dans l'hypnose conversationnelle. Le Professeur VERNY explique que lors d'une situation stressante et angoissante, la personne n'entend pas les négations. Les techniques d'hypnose, alliées à la communication non-verbale, peuvent aider à baisser l'angoisse chez le patient et chez l'enfant.

Le Professeur VERNY explique les travaux de psychologie réalisés avec le Professeur ALLAIN dans le cadre de la Commission sociale où ils ont pu travailler sur la manière d'inférer les pensées de l'autre quand deux personnes se regardent. Ce genre de jeux sur lesquels les neuropsychologues travaillent présentent des éléments communs avec l'hypnose conversationnelle.

Convention du DU « Hypnose clinique et thérapeutique »

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

Maquette du DU « Hypnose clinique et thérapeutique »

La maquette est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

3-4 DEUST « Préparateur en pharmacie » - Faculté de santé

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Madame MALLET rappelle que les membres de la CFVU ont voté au mois de novembre la création de ce DEUST dans le cadre de l'universitarisation des formations de Préparateur en pharmacie. Le dossier a été accepté par le ministère. Il est nécessaire de voter aujourd'hui une modification de la maquette et les conventions avec les CCI de Maine-et-Loire, de Le Mans-Sarthe et de l'URMA Mayenne. Cette formation est en alternance et pour chaque alternant, l'Université d'Angers reçoit 1 100€ des CFA.

Madame MALLET explique que les deux années sont prises en charge par les CFA. L'Université a pour projet de créer une licence professionnelle. A l'heure actuelle, la formation de Préparateur en pharmacie est un brevet professionnel, théoriquement infra-bac. Dans la pratique, tous les étudiants ont le bac et suivent une formation post-bac. Cette évolution de la formation est une demande des professionnels. Madame MALLET rappelle que les cours sont dispensés par les enseignants du CFA et de la Faculté de santé. La formation sera proposée sur le Parcoursup des CFA.

Madame BREON demande si le rythme d'alternance est conservé dans la nouvelle maquette. Madame MALLET le confirme.

Convention du DEUST « Préparateur en pharmacie » - CCI de Maine-et-Loire

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

Convention du DEUST « Préparateur en pharmacie » - CCI Le Mans Sarthe

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

Convention du DEUST « Préparateur en pharmacie » - URMA Mayenne

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

Modification de la maquette du DEUST « Préparateur en pharmacie »

La modification de la maquette est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

4. Vie universitaire

4-1 Bilan du SSU

La Docteure HARTHEISER présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

La Docteure HARTHEISER explique que le bilan est partiel car l'année n'est pas terminée. Elle précise que l'équipe du SSU est constituée de 39 personnels, soit l'équivalent d'environ 23 / 24 équivalents temps-plein (diapositive 20).

L'une des missions du SSU est de réaliser des bilans de santé, à savoir de la prévention individuelle et collective, qui sont au nombre de 1 638 (diapositive 21). Ces bilans sont proposés en première année, à l'exception des étudiants en santé où le bilan est proposé en deuxième année. Cette année, des bilans de santé ont été réalisés à Saumur par des infirmières.

Les consultations spécialisées au sein du Centre de planification et d'éducation familiale sont réalisées par un médecin spécialisé en gynécologie et une conseillère conjugale et familiale (diapositive 22).

De fin-août jusque mi-avril, le SSU a réalisé au total 15 142 consultations (diapositive 23). La Docteure HARTHEISER explique qu'il y aura environ 15 500 consultations à la fin de l'année universitaire.

Le service social accueille une nouveauté, à savoir le « Point info logement » (diapositive 24). Il permettait aux étudiants d'avoir une première information sur le logement, de septembre à novembre. Cela a permis de répondre à l'urgence et de réduire le délai d'attente pour rencontrer un assistant de service social au SSU. La Docteure HARTHEISER précise que les chiffres ne s'additionnent pas car il peut y avoir différents motifs lors d'un entretien.

La Docteure HARTHEISER rappelle que le SSU n'est pas uniquement au service des étudiants de l'UA mais aussi des étudiants qui proviennent d'un partenaire conventionné, bien qu'ils restent majoritaires (diapositive 25). 15% des étudiants de l'Université d'Angers sont déjà passés par le SSU.

La Docteure HARTHEISER explique qu'il ne faut pas hésiter à consulter le SSU quand une thématique particulière interpelle une promotion (diapositive 29).

L'année dernière, avait été mis en place le dispositif « Premières écoutes » qui permet un premier contact avec un étudiant appelant le SSU pour prendre rendez-vous avec un psychologue ou un psychiatre (diapositive 31).

La présence des psychiatres est précieuse pour le SSU car ils permettent de donner des avis en santé mentale aux autres professionnels du SSU. Un point est réalisé chaque semaine avec l'un d'entre eux.

Le SSU a également pris part au dispositif « Santé psy étudiant », dit « Chèque psy », en orientant les étudiants auprès de psychologues. Ce dispositif est prolongé jusqu'au 31 décembre 2022. Le relais devrait être fait par le dispositif « Monpsy ». A l'heure actuelle, seuls trois psychologues sont conventionnés dans le Maine-et-Loire.

La formation PSSM, Premiers Secours en Santé Mentale, est une nouveauté de cette année universitaire (diapositive 34). Toutes les sessions sont complètes. Cette formation permet de déstigmatiser la pathologie mentale et de repérer précocement certaines pathologies.

Le dispositif « MBSR », de réduction du stress basée sur la pleine-conscience, est proposé dans le cadre d'un projet de recherche d'un neuropsychologue de l'Université qui intervient également en consultation au SSU.

Le SSU propose de prendre des RDV en ligne pour certains praticiens, à savoir la diététicienne et le médecin généraliste. Un essai avait été fait pour les consultations infirmières, mais les étudiants confondaient avec la médecine générale. Un rendez-vous sur cinq est pris en ligne.

La Docteure HARTHEISER présente les nouveautés de la prochaine année universitaire. Le SSU espère pouvoir proposer prochainement le dépistage des IST sur place. Ce type de dépistage est prescrit fréquemment par les professionnels mais peu de résultats leur parviennent *in fine*. Cela permettrait en outre de résoudre des problèmes de barrière de la langue pour les étudiants internationaux, pour qui il peut être compliqué de se rendre dans un laboratoire ou de présenter une carte vitale.

La Docteure HARTHEISER rappelle qu'il y a toujours une infirmière ou un médecin sur place au SSU pour répondre aux questions des étudiants.

Monsieur BRIAND--BOUCHER demande si le SSU observe une augmentation ou une baisse de la part des consultations en psychologie, par rapport à l'année précédente. La Docteure HARTHEISER répond qu'il y a une augmentation artificielle car l'équipe du SSU a accueilli un équivalent temps-plein supplémentaire. Il semble plus intéressant de questionner cette augmentation par le biais des dispositifs « Premières écoutes » et « Chèques psy ». Le chiffre augmente mais il est difficile de comparer avec les années antérieures car les parcours n'existaient pas. Cela peut s'expliquer par un mal être étudiant croissant mais aussi par une déstigmatisation de ce type de consultation.

Madame PELOILLE demande si la formation PSSM est disponible au catalogue de formation des personnels. La Docteure HARTHEISER répond par l'affirmative. Cette formation est financée par l'ARS et cible d'abord les étudiants, mais les personnels encadrant les étudiants peuvent également la suivre.

Monsieur ROBLÉDO félicite et remercie le travail du service du SSU.

Madame MALLET invite Monsieur VERON et Monsieur BORDET à prendre la parole sur le séminaire à destination des étudiants.

Monsieur VERON explique qu'un séminaire à destination des élus étudiants, portant sur le schéma directeur de la vie étudiante, aura lieu le samedi 14 mai 2022. Ce séminaire regroupe les élus étudiants des conseils centraux et des conseils de composante. Seront abordées les thématiques du sport, de la culture, et de la santé ainsi que la thématique de l'engagement étudiant. Le séminaire permettra d'évoquer les contrats étudiants et tout ce qui touche à la vie quotidienne, comme la restauration ou le logement.

La matinée sera consacrée aux ateliers de réflexion puis une restitution collective des propositions est prévue l'après-midi. Ce séminaire permettra d'alimenter le futur schéma directeur de la vie étudiante, dont l'ambition est d'être présenté en février 2023. L'UA souhaitait commencer la réflexion par le retour des étudiants, même si la période n'est pas idéale à cause des examens et des stages.

Monsieur ROBLÉDO rappelle que peu d'étudiants sont inscrits pour le moment alors que leurs propositions sont attendues pour la construction du schéma directeur de la vie étudiante. Les étudiants pourront se manifester sur l'offre de service, sur les dispositifs qui peuvent s'intégrer

dans la vie des campus et la vie étudiante, et qui répondent à des problématiques qui les concernent. Les étudiants et le personnel enseignant, technique et administratif font partie du même projet.

Monsieur BORDET ajoute qu'il y aura un deuxième temps de consultation à l'automne, qui s'adressera à l'ensemble de la communauté. Ce premier séminaire permettra de déterminer les axes et d'utiliser notre plateforme participative pour interroger les étudiants et les personnels sur les axes liés à la vie étudiante et des campus.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROBLEDON clôt la séance à 15h59.

[La Vice-présidente formation et vie universitaire
de l'université d'Angers](#)

Sabine MALLET

5. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 09 mai 2022

Commission de la formation et de la vie universitaire du 09 mai 2022

Ordre du jour :

1. Informations
2. Approbation des procès-verbaux
3. Enseignement et conventions
4. Vie universitaire

1. Informations

1-1 Résultats des élections aux commissions permanentes - information

1-1 Point élections aux conseils de gestion et commissions statutaires

| Commissions | Sièges pourvus | Élections à prévoir |
|--|----------------|---------------------|
| Commission permanente du numérique | 1/2 | Oui |
| - Lucie BREON (Tit.) et Camille FOUBERT (Supp.) | | |
| Commission vie de l'établissement | 2/2 | Non |
| - Margot AUBRY (Tit.) et Mohamed EL QADIRI (Supp.) - Maëva GUIBERT (Tit.) et Ronan HAMARD (Supp.) | | |
| Commission d'évaluation des formations | 1/1 | Non |
| - Benjamin BRIAND--BOUCHER (Tit.) et Lilian-Jack BRECHET (Supp.) | | |

1-1 Point élections aux conseils de gestion et commissions statutaires

| Commissions | Sièges pourvus | Élections à prévoir |
|---|----------------|---------------------|
| Comité d'éthique de l'évaluation des formations et de la vie étudiante | 1/1 | Non |
| - Sabrina CONTE (Tit.) et Arthur KOBIELA (Supp.) | | |
| Commission césure | 1/1 | Non |
| - Maxence GARNIER (Tit.) et Calixta GRIGORIOU-GRATTON (Supp.) | | |

1-1 Point élections aux conseils de gestion et commissions statutaires

| Conseils | Sièges pourvus | Élections à prévoir |
|--|----------------|---------------------|
| Conseil des sports | 2/2 | Non |
| - Adrien MASLET (Tit.) et Paul SILLY (Supp.) - Matthieu MAINGUY (Tit.) | | |
| Conseil Culturel du Service UA-Culture | 1/5 | Oui |
| - Margot AUBRY (Tit.) et Mohamed EL QADIRI (Supp.) – <i>Faculté des sciences</i> | | |

Au total, 5 sièges restent vacants au sein d'une commission permanente et d'un conseil de gestion.

2. Approbation du procès-verbal

2-1 Approbation du PV de la CFVU du 11 avril 2022 – **VOTE**

3. Enseignement et conventions

- 3-1 MCC Mathématiques à distance – Faculté des sciences – **VOTE**
- 3-2 UEO – Faculté de santé, département en Pharmacie – **VOTE**
- 3-3 Création du DU « Hypnose clinique et thérapeutique » – **VOTES**
- 3-4 DEUST Préparateur en Pharmacie – **VOTES**

3-1 MCC Mathématiques à distance – Faculté des sciences – **VOTE**

Projet d'examens à distance

- 1- Objectifs du projet
- 2- Les publics pour lesquels c'est primordial
- 3- Le cadre
- 4- Information sur le projet

Objectifs du projet

- Organiser des examens à distance en L2 et L3 de mathématiques à distance.
- Tout en conservant les examens présentiels.
- C'est une demande récurrente des étudiants.

Les publics pour lesquels c'est primordial

- Les étudiants handicapés (obligation légale L 112-4, ...) d'aménager les examens).
- Les étudiants ayant de problèmes de santé.
- Les étudiants à l'étranger ou en France, à faibles revenus, ne pouvant payer un voyage et un hébergement.
- Les étudiants venant de pays difficilement accessibles (Sao Tome, Haïti, ...)
- Les étudiantes venant de pays où elles n'ont pas accès à l'université et où leurs déplacements sont limités (Afghanistan,...)

Le cadre

- Le cadre réglementaire : décret 2017-619 sur l'organisation des examens à distance.
- Fiches 4 et 5 de la DGESIP (cadre réglementaire, exemples de prestataires).
- Avis favorable de la CNIL pour l'organisation des examens à distance.
- Solution proposée par la FIED qui dispense d'un marché public et qui facilite la mise en place.
- 2 des 4 universités ayant des formations équivalentes le font déjà.

Informations sur le projet

- Managexam : + de 10 000h de télésurveillance, + de 120 000 examens.
- Société française.
- Solution compatible tout OS.
- Possibilité d'adapter la solution au règlement intérieur de l'établissement.
- Un service SaaS accessible depuis tous les navigateurs.
- Une plate-forme supportant 10 000 connexions simultanées.

POUR VOTE

3-2 UEO – Faculté de santé, département Pharmacie

Révision de l'offre d'UEO Pharmacie = Réponse évaluation HCERES / Mise en conformité textes réglementaire
Mutualisation certaines UEO des semestres pairs entre 2 et 3A et des UEO de semestre impairs entre 3 et 4A

2^{ème} année pharmacie Semestre 1 : réintroduction UEO/E2O 16h

- UEO Sport L2S3 et L2S4
- UE engagement étudiant (idem Médecine)
- E2O
- Mon alimentation dans ma vie d'étudiant
- Remédiation chimie, biologie, Maths
- Pix
- Photomontage

E2O

Graine de créateur

Marketing de soi

Soft Skills

Apprendre à contribuer à wikipédia

Doux de la feuille

3-2 UEO – Faculté de santé, département Pharmacie

Toilettage des UEO existantes et propositions **nouvelles UEO**

2^{ème} année pharmacie Semestre 2 :

- Rhéologie appliquée à la pharmacie (mutualisation L3S6)
- Initiation aux biotechnologie, niveau 1
- UEO Sport

3^{ème} année pharmacie Semestre 1 et ou 2 mutualisées 4A semestre 1

- L'immunologie dans le diagnostic, la physiopathologie et le ttt des maladies émergentes
- Biotechnologies pour la santé et initiation à la biologie synthétique, niveau 2
- Activité physique adaptée à la pathologie et au traitement
- Anticorps monoclonaux, protéines recombinantes: production, purification et contrôle qualité
- Améliorer sa posture de communicant

3-3 Création DU « Hypnose clinique et thérapeutique »

Suite à une demande croissante des soignants et à l'absence de ce type de formation à Angers, l'Université s'associe avec INOPSIA Nantes, centre privé de formation et d'étude en hypnose.

Cette formation est ouverte aux professionnels de santé.

Capacité d'accueil : 20

Durée totale de la formation : 112 heures

- Maquette – **POUR VOTE**
- Convention – **POUR VOTE**

3-4 DEUST Préparateur en Pharmacie

Il est présenté aux membres de la CFVU la maquette et les conventions DEUST Préparateur en Pharmacie, en partenariat avec:

- La CCI du Maine-et-Loire,
 - La CCI de la Sarthe,
 - L'URMA Mayenne.
-
- Maquette – **POUR VOTE**
 - Conventions – **POUR VOTES**

4. Vie universitaire

4-1 Bilan du SSU – information

4-1 – Bilan du SSU – information

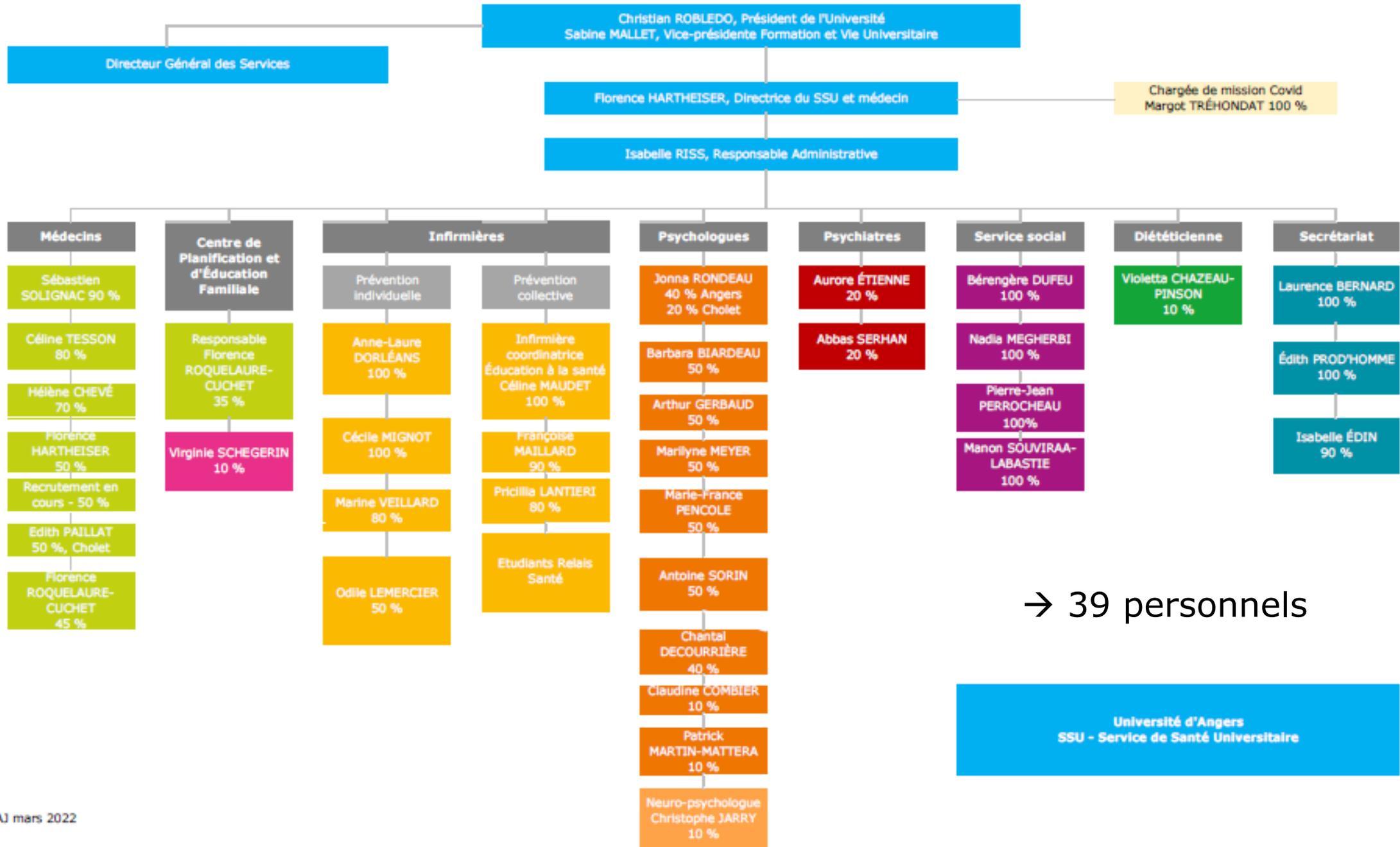
Florence HARTHEISER, directrice du SSU, présente aux membres de la CFVU un bilan provisoire 2021-2022 du SSU.

POUR INFORMATION



Activité(s) du SSU

Bilan provisoire de l'année universitaire 2021-2022





Bilans de santé et consultations

(d'août 2021 à mai 2022)



- **Bilans de santé : 1638**
1364 à Angers, 133 à Cholet et 147 à Saumur



- **Consultations de médecine générale**
5640 à Angers et **451** à Cholet

- **Consultations infirmières :**
1768 à Angers



- **Aménagements pour situation de handicap**
684 certificats d'aménagement pédagogiques/d'examen

Consultations spécialisées



Centre de
planification et
d'éducation familiale

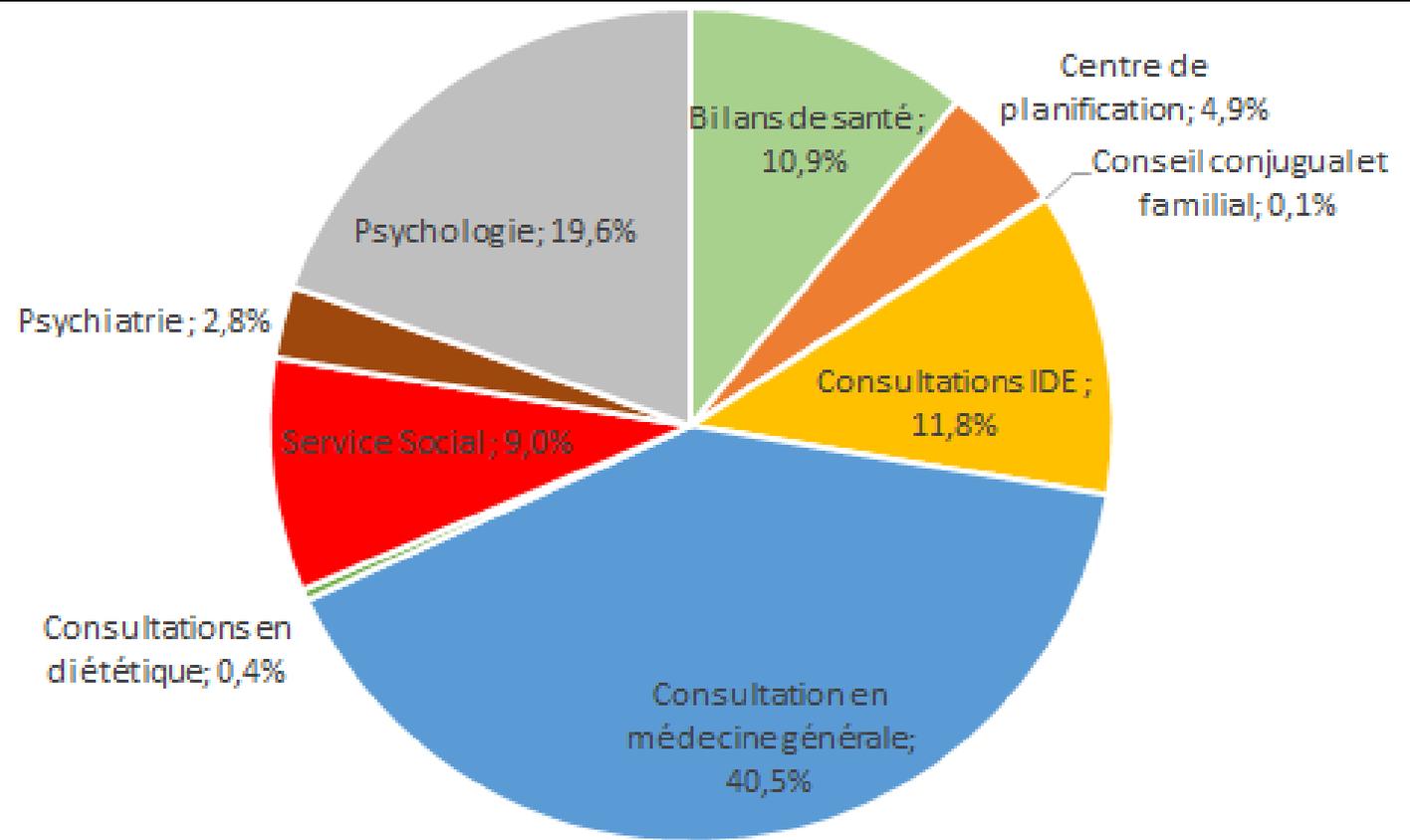
→ **725** consultations



Diététique et
nutrition

→ **63** consultations de
diététique et **37** de nutrition

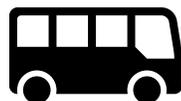
Répartition
des motifs
de
consultation



Total : 15142 consultations

Service social

1285 entretiens dont 725 premiers suivis

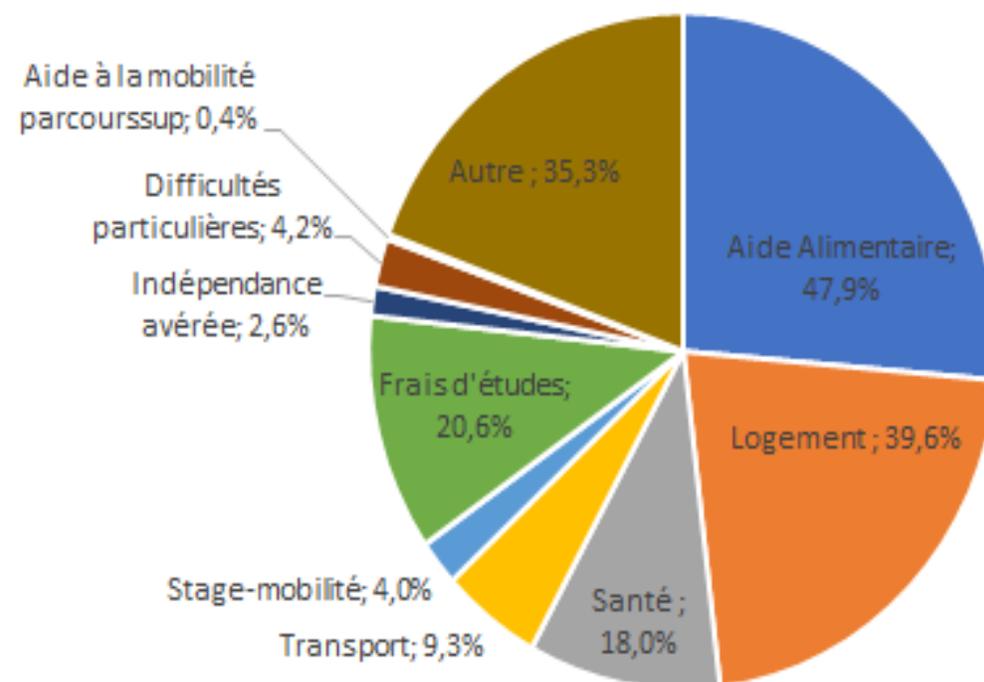


Nouveauté : le **Point info logement**

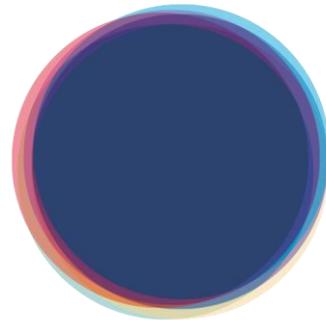
79 RDV de septembre à novembre



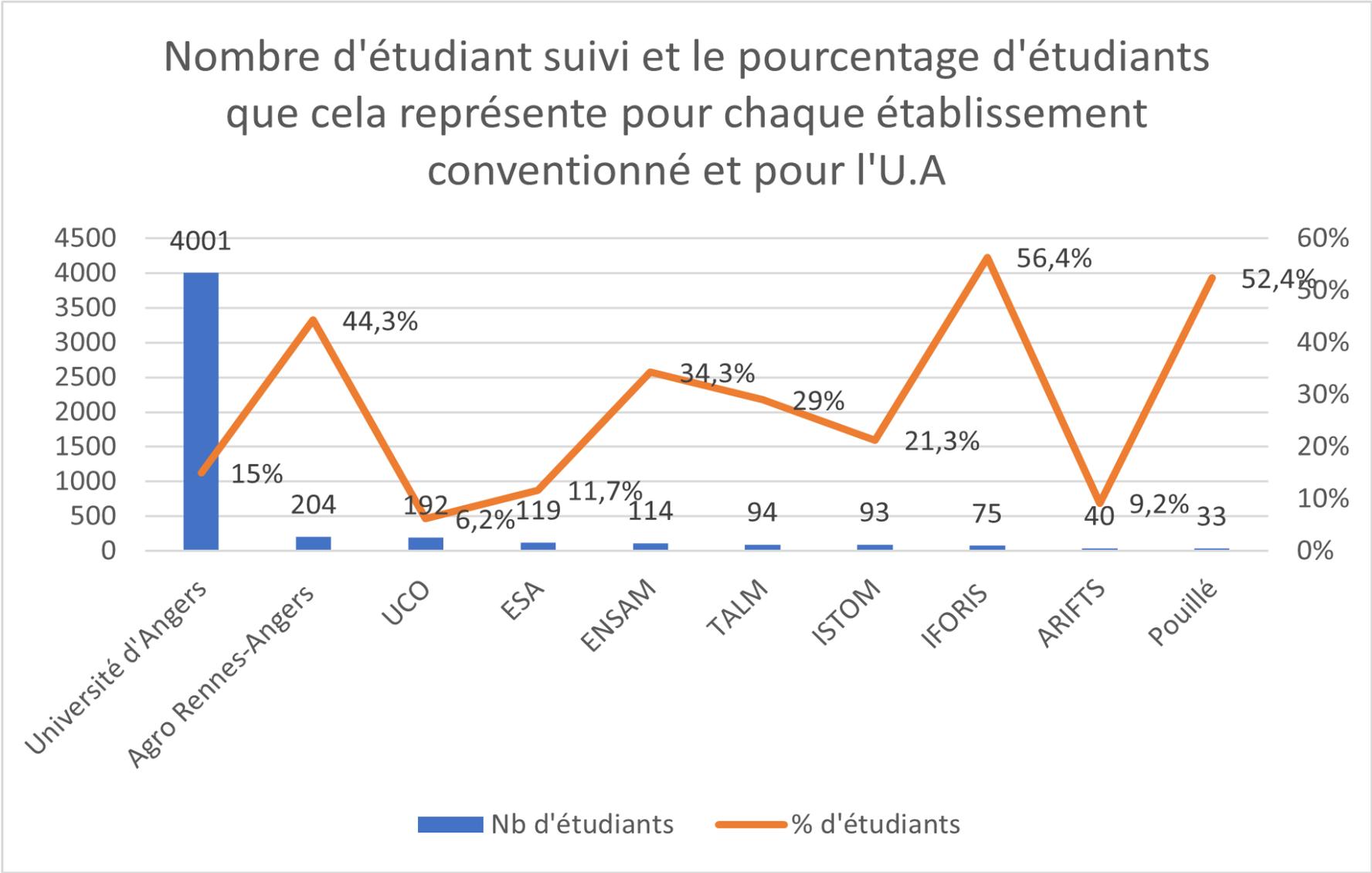
Motifs de consultation avec les assistants sociaux du SSU



...et hors UA



Qui vient au SSU ?



Traçage Covid et actions mises en place

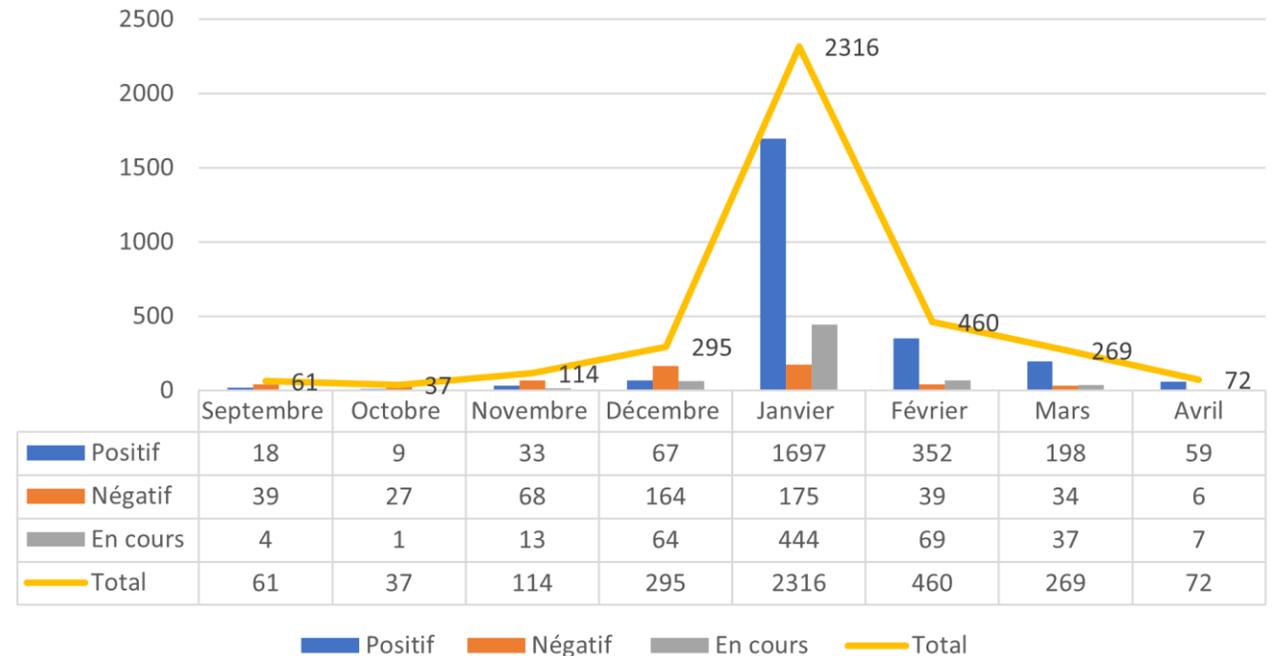
Déclarations pour motif Covid (de septembre 2021 à mai 2022)

- 3624 déclarations d'étudiants dont 2433 cas positifs
- 64 % des signalements reçus en Janvier, pic le plus haut atteint
- 86 % des déclarations concernaient des étudiants de l'U.A
- Sous-déclaration des cas notamment dans les établissements hors U.A

Actions mises en place (En 2021-2022)

- Campus days : 27 vaccinations réalisées et 40 tests de dépistage
- Navette vaccination : 56 vaccinations réalisées
- Nuit de la vaccination : 50 vaccinations réalisées

Evolution des déclarations pour motif de Covid depuis le mois de septembre



Prévention collective

- L'équipe :

3 IDE et 12 ERS

- Actions ciblées et thèmes variés
(alcool, vie sexuelle/affective, audition...)

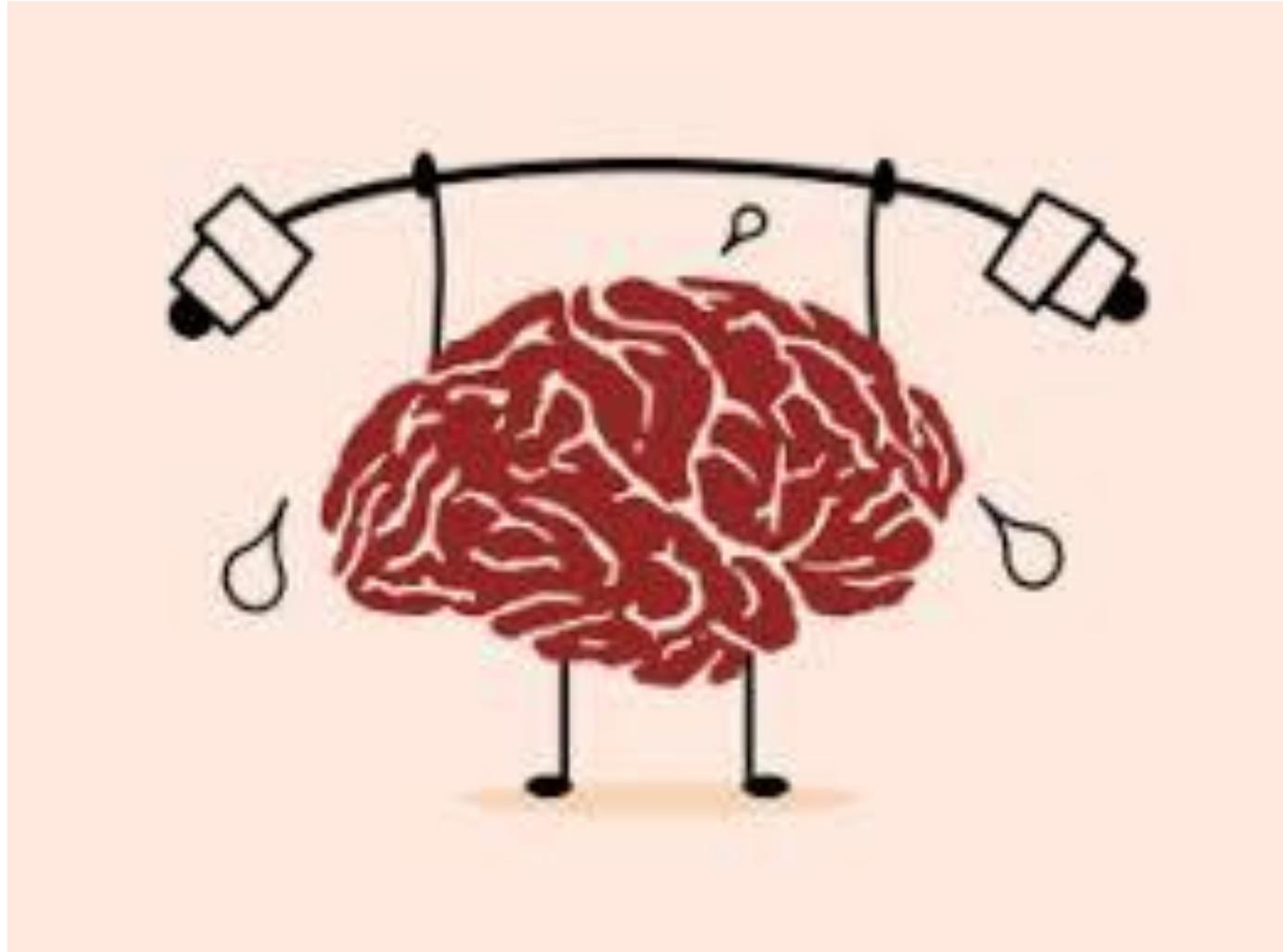


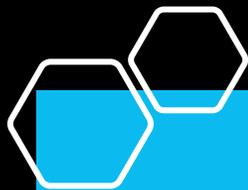
Les ERS sont partout !

- Présentation du service en réunions de rentrée
- Projets tutorés
- Collectes de sang
- Navette vaccination
- Instagram
- Ateliers : cuisine, écoresponsable (bien-être chez soi)



La santé
mentale

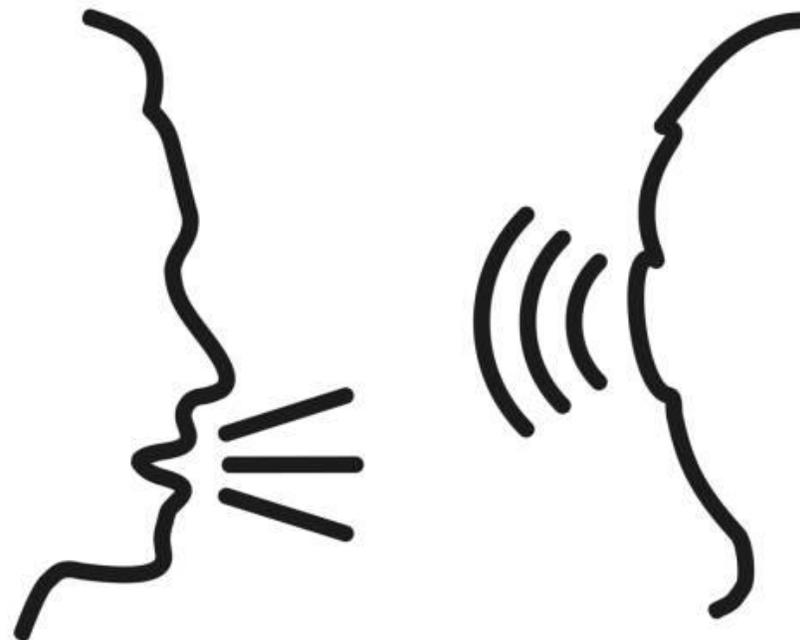




Premières écoutés

1107 consultations dont

- 402 par les médecins, soit 6,5 % de l'ensemble des consultations en médecine générale
- 705 par les infirmières, soit presque 40 % de l'ensemble des consultations IDE



Consultations spécialisées



Psychologie

→ 4,3 ETP
→ **2937** consultations



Psychiatrie

→ 0,4 ETP
→ **421** consultations

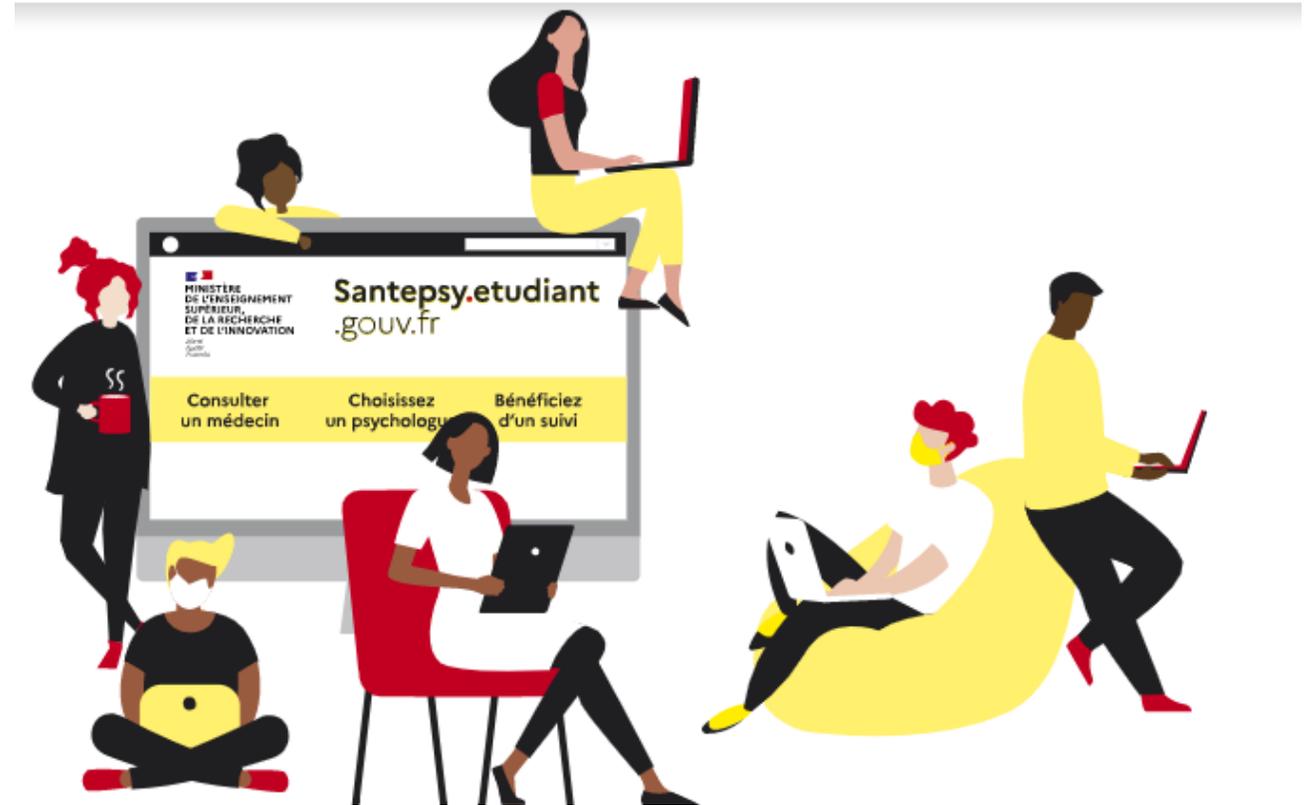


Sophrologie

→ 26 séances
→ **120** étudiants

Dispositif Santé psy étudiant

- **21 psychologues** conventionnés dans le Maine-et-Loire
- **609 étudiant.es** orienté.es par le SSU
- **1926 consultations** déclarées de septembre 2021 à avril 2022
- Prolongation jusqu'au 31/12/22

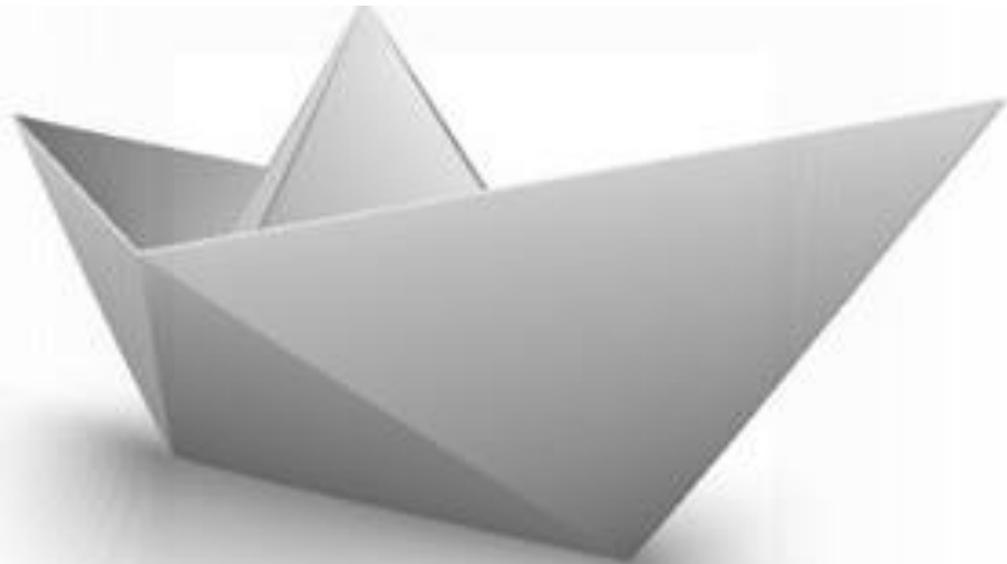


PSSM



Nombre de secouristes formés : **187** dont 123 étudiants, et 64 inscrits pour fin d'année

Atelier Korsa



- Gestion du stress et de l'anxiété
- Outils personnalisés
- En groupe
- 2h30/ semaine pendant 5 semaines

MBSR

- Méditation pleine conscience
- Développer une capacité d'attention
- Comprendre les actions du stress, des pensées, des émotions
- Développer la capacité à pouvoir répondre aux moments difficiles





Nightline Pays de la Loire

02 52 60 11 12

Appeler



Tchatter



Service d'écoute nocturne gratuit
pour la communauté étudiante des
Pays de la Loire

Ouvert tous les jours de 21 h à 2 h 30 du matin.

Français | English

1

22 bénévoles

Durée d'appel moyenne : 1h

Thématiques : stress/anxiété, études, relations familiales

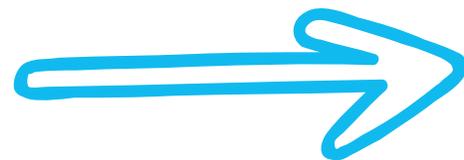
Autres nouveautés 2021-2022



Déménagement et changement de nom



Sumpps



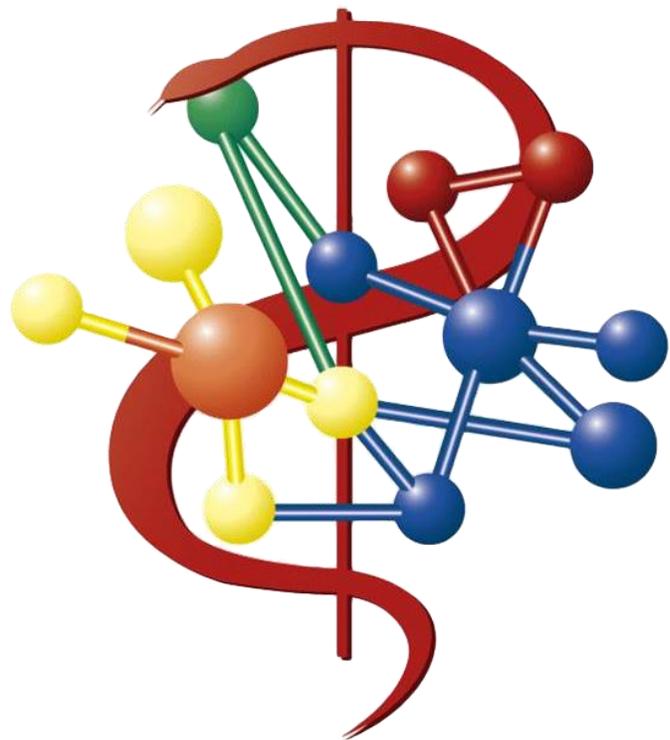
SSU



La Passerelle, enfin !



RDV en ligne



Plus de **1000 RDV** de médecine générale pris en ligne

BESOIN D'UNE OREILLE ATTENTIVE ?

Au SUMPPS, des professionnels à votre écoute.

www.univ-angers.fr/sumpps

Université d'Angers



université
angers

42

* Votre univers santé

POUR INFORMATION

Prochaines CFVU

- Mardi 7 juin 2022 à 14h30
- Mardi 5 juillet 2022 à 14h30